

**Conseil économique et social**

Distr. générale  
14 novembre 2006  
Français  
Original: anglais

---

**Comité chargé des organisations non gouvernementales**

Session ordinaire de 2007

22 janvier-2 février 2007

**Rapports quadriennaux pour la période 2002-2005  
présentés par le Secrétaire général en application  
de la résolution 1996/31 du Conseil économique et social****Note du Secrétaire général**

Additif

**Table des matières**

	<i>Page</i>
1. Fondation canadienne des relations raciales .....	2
2. ICLEI – Local Governments for Sustainability .....	5
3. International Investment Center .....	9
4. International Women’s Writing Guild .....	12
5. National Association of Criminal Defense Lawyers .....	15



# 1. Fondation canadienne des relations raciales

## Statut consultatif spécial accordé en 2002

### Partie I

#### Introduction

La Fondation canadienne des relations raciales est une organisation nationale qui se consacre à la mise en place d'un cadre national de lutte contre le racisme et toutes les formes de discrimination raciale dans la société canadienne.

L'organisation a été établie en tant que partie intégrante de l'Accord de réparation signé entre le Gouvernement japonais et le Gouvernement canadien et a reçu pour mission d'œuvrer à l'avant-garde des efforts de lutte contre le racisme et toutes les formes de discrimination raciale au Canada. Aux termes de l'accord en question, la Fondation a reçu une dotation unique de 24 millions de dollars. Elle est enregistrée comme organisme de bienfaisance et exerce son activité grâce aux ressources provenant d'investissements et de donations.

La Fondation canadienne des relations raciales s'acquitte de son mandat au moyen de cinq domaines d'activité essentiels :

1. Le programme de contrats de recherche, qui finance et publie des rapports de recherche sur des questions d'actualité concernant le racisme au Canada;
2. Le programme d'initiatives contre le racisme, qui finance des initiatives communautaires visant à susciter une prise de conscience et à combattre le racisme;
3. Le programme des prix de l'excellence, qui récompense des initiatives antiracistes remarquables partout au Canada. Ce programme est complété par un colloque permettant de partager l'information et de faciliter le travail en réseau entre organisations et institutions œuvrant contre le racisme;
4. Publications et centre d'échange de renseignements sur le racisme et l'antiracisme (notamment sous la forme de bulletins d'information; de fiches de renseignements; de bibliographies commentées dans la « Critical Reading Series »; et de la revue *Directions*;
5. Éducation et formation – Ateliers, séminaires et conférences organisés dans tout le pays afin d'améliorer l'éducation dans les institutions publiques et privées et de favoriser la sensibilisation aux problèmes de la lutte contre le racisme.

Depuis sa création, la Fondation canadienne des relations raciales assume différents rôles et fonctions dans la lutte pour l'élimination du racisme tant au Canada que dans le contexte international, engageant des initiatives en matière d'éducation, d'élaboration de politiques et de promotion du dialogue entre les communautés. Elle a ainsi contribué à l'évolution de la connaissance et de la compréhension de l'impact du racisme.

Au cours des deux dernières années de la période considérée, si ses objectifs sont restés inchangés, la Fondation canadienne des relations raciales a concrètement intégré l'élaboration de politiques parmi ses activités centrales.

## **Partie II**

### **Contribution de la Fondation canadienne des relations raciales aux travaux de l'Organisation des Nations Unies**

Grâce à son statut consultatif, la Fondation canadienne des relations raciales a pu contribuer aux travaux de l'ONU en participant à diverses réunions de l'Organisation et à diverses réunions nationales intéressant les activités des Nations Unies. Son nouveau statut lui a permis de développer ses activités et de renforcer leur incidence sur l'élaboration, la promotion et la diffusion de connaissances et d'informations au niveau national. La fonction de catalyseur et de promoteur exercée par la Fondation dans le développement de discours et de pratiques antiracistes s'en est aussi trouvée consolidée, de même que sa contribution à la visibilité et au rôle de chef de file du Canada dans le domaine international. On trouvera ci-après une description des activités entreprises par la Fondation canadienne des relations raciales au cours de la première période quadriennale suivant l'octroi d'un statut consultatif spécial auprès de l'Organisation des Nations Unies.

#### **i) Participation aux activités du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et/ou à des conférences importantes ou d'autres réunions des Nations Unies**

Genève (Suisse), 5-6 août 2002, soixante et unième session du Comité pour l'élimination de la discrimination raciale. La Fondation canadienne des relations raciales a participé à la réunion et a présenté son étude « Note au Comité pour l'élimination de la discrimination raciale faisant suite aux treizième et quatorzième rapports du Canada au Comité », qui met en évidence certains des domaines de préoccupation critiques concernant le racisme au Canada. La Fondation a rendu compte de sa participation à ses affiliés dans son bulletin d'information *Perspectives*. Environ cinq mille (5 000) exemplaires de ce bulletin ont été distribués dans chacun des 10 provinces et trois territoires du Canada. Le rapport annuel 2002-2003 de la Fondation a été déposé à la Chambre des communes.

1. New York, 1<sup>er</sup>-12 mars 2004, quarante huitième session de la Commission de la condition de la femme. Un représentant de la Fondation a participé à la réunion.
2. Genève, soixantième session, Commission des droits de l'homme, 15 mars-23 avril, 2004. Un représentant de la Fondation a participé à la réunion.

#### **ii) Coopération avec les organismes et/ou les institutions spécialisées des Nations Unies sur le terrain et/ou au Siège**

Fourniture d'une assistance technique au Rapporteur spécial des Nations Unies sur le racisme à l'occasion de sa mission au Canada en septembre 2003. La Fondation canadienne des relations raciales a été invitée par le Secrétariat de la Commission des droits de l'homme de l'ONU à servir de porte-parole de la société civile lors de la visite au Canada du Rapporteur spécial des Nations Unies sur le racisme. La Fondation a été totalement impliquée dans la préparation et la coordination des réunions régionales qui ont eu lieu entre le Rapporteur spécial et la société civile partout dans le pays. Ces réunions ont été tenues dans les cinq villes canadiennes suivantes : Halifax, Montréal, Ottawa, Toronto et Regina.

Grâce à ces réunions, le Rapporteur spécial a pu s'entretenir avec plus de 200 représentants d'organisations/de communautés et des individus reflétant la diversité de la population et des communautés canadiennes, qui lui ont expliqué la façon dont le racisme s'était manifesté historiquement et se manifeste actuellement au Canada.

En avril 2005, la Fondation canadienne des relations raciales a annoncé dans son bulletin en ligne la publication du rapport du Rapporteur spécial sur la situation des droits de l'homme et des libertés fondamentales des populations autochtones sur sa mission au Canada.

**iii) Initiatives engagées par l'organisation pour soutenir les objectifs de développement convenus au niveau international, en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement, qui constituent actuellement la base du programme d'action mondial pour le XXI<sup>e</sup> siècle.**

Le budget limité de la Fondation canadienne des relations raciales rend difficiles sa présence et sa participation active aux autres grandes conférences et réunions du Conseil économique et social. De plus, la Fondation a axé plus nettement son attention sur la situation intérieure et la mise en œuvre d'initiatives visant à accroître la prise de conscience par le public des Principes mondiaux, en particulier la Déclaration et le Programme d'action de Durban.

**iv) Activités d'appui aux Principes mondiaux**

Edmonton (Canada), 24-27 octobre 2002, colloque de la Fondation canadienne des relations raciales – « Renforcement du programme de lutte contre le racisme au Canada ». La Fondation a organisé ce colloque national comme suite à la Conférence mondiale sur la lutte contre le racisme, la discrimination raciale, la xénophobie et l'intolérance qui y est associée, tenue à Durban (Afrique du Sud) du 31 août au 7 septembre 2001. Le colloque a réuni des représentants gouvernementaux et non gouvernementaux qui ont débattu des résultats du processus de Durban et fixé une série de « priorités d'action » en vue de la mise sur pied d'un programme national d'action contre le racisme au Canada, sur la base de la Déclaration et du Programme d'action de la Conférence mondiale. Les recommandations du colloque constituent ces « priorités d'action ». Elles ont été rassemblées et présentées au Gouvernement fédéral sous le thème du colloque « Renforcement du programme de lutte contre le racisme au Canada ».

Toronto (Canada), 12 juillet 2005, « Consultation sur le Plan d'action du Canada contre le racisme ». La Fondation canadienne des relations raciales a lancé une consultation entre le Gouvernement canadien et les organisations non gouvernementales (ONG) sur le plan national d'action contre le racisme établi par le Gouvernement fédéral et intitulé « Un Canada pour tous ». Ce processus a permis aux représentants de l'administration d'engager un dialogue avec les ONG sur le plan et ses implications pour les Canadiens. En outre, les ONG ont pu faire part de leurs réactions au plan et aux dispositions qu'il contient.

## **2. ICLEI – Local Governments for Sustainability**

**Statut consultatif spécial auprès du Conseil économique et social accordé en 2002**

### **Partie I Introduction**

Le ICLEI – Local Governments For Sustainability (Action des gouvernements locaux en faveur de la durabilité) est une association internationale de gouvernements locaux et d'organisations gouvernementales locales, nationales et régionales qui se sont engagés à œuvrer en faveur du développement durable.

Le ICLEI a pour mission de constituer et de défendre un mouvement mondial de gouvernements locaux dans l'objectif d'arriver à des améliorations tangibles de la durabilité mondiale, en s'attachant plus particulièrement aux conditions écologiques. Par le biais de campagnes et de programmes internationaux et de divers réseaux thématiques et régionaux, le ICLEI encourage un mouvement de gouvernements locaux à accélérer le développement durable. Les campagnes et programmes du ICLEI, qui sont fondés sur la performance et orientés vers les résultats, fournissent aux gouvernements locaux des ressources, une formation et un soutien professionnel.

Le ICLEI se fait le porte-parole de ses membres dans les instances nationales et internationales, comme l'Organisation des Nations Unies, afin de faire mieux comprendre les initiatives locales et de générer un soutien en leur faveur. Il établit aussi des partenariats avec d'autres organisations qui soutiennent ces activités. En outre, le ICLEI sert de centre d'échange d'informations, définit des orientations et assure des services de formation, d'assistance technique et de conseil pour accroître la capacité des gouvernements locaux de faire face aux enjeux mondiaux.

En 2004, le ICLEI, précédemment Conseil international pour les initiatives écologiques locales, a changé son nom en « ICLEI – Local Governments for Sustainability ». Cette nouvelle appellation reflète l'élargissement du champ d'activité du ICLEI, qui s'intéresse à la durabilité au sens large et ne limite plus son action à la seule protection de l'environnement.

### **Membres du ICLEI**

Plus de 480 villes petites et moyennes, comtés et leurs associations partout dans le monde constituent les membres du ICLEI, dont le nombre s'accroît en permanence. Au cours de la période 2002-2005, le total des membres du ICLEI est passé de 426 à 482. La présence régionale du ICLEI est maintenant assurée par le biais du secrétariat mondial à Toronto (Canada), de six secrétariats régionaux, de quatre bureaux de pays et d'un centre de formation international.

## **Partie II**

### **Contribution aux travaux de l'Organisation des Nations Unies**

#### **i) Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et des principales conférences des Nations Unies**

Au cours de la période 2002-2005, le ICLEI a assuré la coordination des délégations de responsables des gouvernements locaux à de nombreux événements et conférences des Nations Unies, comme la Commission du développement durable, les sessions annuelles de la Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC) et les conférences d'ONU-Habitat.

Ø Sommet mondial des Nations Unies pour le développement durable, 26 août-4 septembre 2002, Johannesburg (Afrique du Sud)

En 2002, le ICLEI a joué un rôle majeur lors des débats du Sommet mondial des Nations Unies pour le développement durable, en facilitant l'implication des gouvernements locaux dans la planification et la mise en œuvre de cet événement. Parallèlement au Sommet mondial, le ICLEI a organisé la session du Sommet mondial pour les gouvernements locaux (27-30 août 2002). Cet événement a permis aux municipalités de faire connaître leurs attentes et leurs positions aux délégués au Sommet. Il été organisé par le ICLEI, conjointement avec 39 organisations partenaires, y compris des associations de gouvernements locaux et des organismes des Nations Unies, et a rassemblé plus de 900 participants de 69 pays. Dans une déclaration intitulée « The Johannesburg Call », les gouvernements locaux ont demandé une évolution du Programme d'action. Ils ont apporté leur soutien à Action locale 21, la nouvelle phase opérationnelle d'Action locale 21 (AL21), qui symbolise la mission et l'action nécessaires pour faire progresser la durabilité au niveau local.

Ø Commission du développement durable (CDD) de l'ONU

Après le Somme mondial de Johannesburg, le ICLEI a été invitée par le Bureau de la Commission à continuer de servir de coordonnateur officiel du Groupe des principales autorités locales lors des sessions annuelles de la Commission. En partenariat avec d'autres associations de gouvernements locaux, le ICLEI a contribué au rapport du Secrétaire général et établi des documents de travail, des études de cas, des déclarations, des interventions et des événements parallèles, mettant tous en lumière le rôle central que les municipalités peuvent jouer dans la mise en œuvre du Plan d'application de Johannesburg et des objectifs du Millénaire pour le développement. Le ICLEI a assuré la gestion de la délégation de hauts responsables locaux de la onzième session à la treizième session de la Commission du développement durable. Ces réunions sont rappelées ci-après.

- CDD-13 – 11-22 avril 2005, Siège de l'ONU à New York

*Thème* : Eau, assainissement et établissements humains.

*Nature de la participation* : représentation du Groupe des principales autorités locales.

*Membres du ICLEI participants* : Johannesburg (Afrique du Sud), Seattle (États-Unis d'Amérique).

*Collaborateurs du ICLEI participants* : agents du Secrétariat mondial du ICLEI et du Secrétariat du ICLEI pour l'Asie du Sud-Est.

*Activités* : contribution au rapport du Secrétaire général, document sur les priorités d'action, déclarations officielles au nom des autorités locales, études de cas, interventions et événement parallèle sur la gouvernance de l'eau au niveau local.

- CDD-12 – 19-30 avril 2004, Siège de l'ONU à New York

*Thème* : Eau, assainissement et établissements humains.

*Nature de la participation* : représentation du Groupe des principales autorités locales.

*Membres du ICLEI participants* : Johannesburg (Afrique du Sud).

*Collaborateurs du ICLEI participants* : agents du Secrétariat mondial du ICLEI.

*Activités* : contribution au rapport du Secrétaire général, documents de dialogue, déclarations officielles au nom des autorités locales, synthèses de cas, interventions, un événement parallèle sur les enseignements accumulés auprès des responsables locaux et lancement du site Internet du « Guide d'application pour les gouvernements locaux ».

- CDD-11 – 28 avril-9 mai 2003, Siège des Nations Unies à New York

*Thème* : Actions prioritaires et engagements pour la mise en œuvre des résultats du Sommet mondial pour le développement durable.

*Nature de la participation* : représentation du Groupe des principales autorités locales.

*Membres du ICLEI participants* : Johannesburg (Afrique du Sud) et Helsinki (Finlande).

*Collaborateurs du ICLEI participants* : agents du Secrétariat mondial du ICLEI.

*Activités* : contribution au rapport du Secrétaire général, documents de dialogue, déclarations officielles au nom des autorités locales, synthèses de cas, interventions et événement en partenariat sur la capacité d'adaptation des communautés et des villes.

- Ø Convention-cadre des Nations Unies sur les changements climatiques (CCNUCC)

Le ICLEI jouit d'un statut d'observateur officiel auprès de la CCNUCC et a été l'organisation chef de file représentant les gouvernements locaux lors de la Conférence des Parties de la CCNUCC – COP 8 jusqu'à COP 11.

- COP11/MOP1 – 28 novembre-9 décembre 2005, Montréal (Canada)

*Membres du ICLEI participants* : environ 65 gouvernements locaux.

*Collaborateurs du ICLEI participants* : agents venant de tous les bureaux et secrétariats du ICLEI.

*Activités* : événement parallèle sur le rôle des gouvernements locaux, un représentant d'un gouvernement local ayant pris la parole à la séance plénière. En outre, parallèlement aux réunions internationales, le ICLEI a accueilli le quatrième Sommet des responsables municipaux sur les changements climatiques.

- COP-10 – 6-17 décembre 2004; Buenos Aires (Argentine)

*Collaborateurs du ICLEI participants* : agents du Secrétariat du ICLEI en Amérique latine et dans les Caraïbes.

*Activités* : accueil d'un séminaire « CDM Opportunities for Local Governments » et organisation d'un septième Atelier sur l'action des villes pour la protection du climat.

- Ø Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification

Le ICLEI bénéficie d'un statut d'observateur officiel auprès de cette Convention.

- Ø Participation aux principales conférences et autres grandes réunions des Nations Unies :

- Deuxième Réunion internationale d'experts sur la consommation et la production durables, 5-8 septembre 2005, Costa Rica

*Collaborateurs du ICLEI participants* : agents du Secrétariat européen du ICLEI.

*Activités* : organisation d'une session sur les achats durables à l'intention des gouvernements nationaux.

- Deuxième Forum mondial d'ONU-Habitat – 13-17 septembre 2004, Barcelone (Espagne)

*Collaborateurs du ICLEI participants* : agents du Secrétariat mondial du ICLEI et du Bureau du ICLEI au Canada.

*Activités* : préparation d'une session organisée par le PNUE et participation à cette session ainsi qu'à une session de l'Université des Nations Unies.

- Conseil d'administration du PNUE – huitième session extraordinaire – 29 -31 mars 2004, Jeju (République de Corée, Corée du Sud)

*Membres/collaborateurs du ICLEI participants* : ville de Johannesburg; participation du maire exécutif Amos Masondo, en sa qualité de Président du ICLEI.

*Activités* : le ICLEI a été invité à s'adresser au Conseil au nom des autorités locales.

- Conseil d'administration du PNUE – vingt-deuxième session – 3-7 février 2003, Nairobi (Kenya)

*Collaborateurs du ICLEI participants* : le Président du ICLEI.

*Activités* : participation au nom des autorités locales (rôle d'observateur).

- PNUE-DTIE-IETC, sixième Réunion du Conseil consultatif international – 3 décembre 2003, Otsu (Japon)

*Collaborateurs du ICLEI participants* : le Secrétaire général du ICLEI.

*Activités* : Participation au nom des autorités locales (rôle d'observateur).

- PNUE-DTIE-IETC, cinquième Réunion du Conseil consultatif international – 4 décembre 2002, Osaka (Japon)

*Collaborateurs du ICLEI participants* : le Secrétaire général du ICLEI.

*Activités* : participation au nom des autorités locales (rôle d'observateur).

## ii) **Coopération avec les organismes et institutions spécialisées des Nations Unies**

Dans le cadre d'un mémorandum d'accord avec le Programme des Nations Unies pour l'environnement (PNUE) et ONU-Habitat et en coopération avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), le ICLEI s'emploie à assurer la liaison de l'action des gouvernements locaux en faveur du développement durable avec les programmes mondiaux de ces organismes. Grâce à un partenariat avec le Programme d'ONU-Habitat sur les meilleures pratiques et les responsables locaux, le ICLEI a pu réunir des informations précieuses sur les meilleures pratiques internationales et a été en mesure de partager les résultats intéressants des travaux de ses membres. Le ICLEI est aussi membre du Comité de direction de la campagne d'ONU-Habitat sur la gouvernance urbaine.

## 3. **International Investment Center (IIC)**

### **Statut consultatif spécial accordé en 1998**

#### **Partie I Introduction**

D'après la Charte de l'IIC, les objectifs et buts généraux du Centre sont les suivants :

Assurer un développement économique et démocratique durable sur la base de l'avantage mutuel, le développement des petites et moyennes entreprises et la promotion du commerce international, la protection des droits de l'homme et le développement de l'éducation et des connaissances internationale, le soutien aux activités de l'Organisation des Nations Unies.

Si les buts et objectifs sont restés les mêmes, durant la période considérée, le IIC s'est étendu géographiquement avec, la création en 2004 du Bureau du représentant de l'IIC à Cisinou (République de Moldova). Cette présence permet à l'IIC de développer des relations avec des organisations non gouvernementales de l'ex-Union soviétique.

## **Partie II**

### **Contribution aux travaux de l'Organisation des Nations Unies**

#### **i) Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires, aux grandes conférences et autres réunions des Nations Unies**

1. En 2002, des représentants de l'IIC ont participé aux réunions suivantes :

1) Session plénière du Centre des Nations Unies pour la facilitation du commerce et les transactions électroniques (CEFACT/ONU), 27 et 28 mai 2002, Genève (Suisse);

2) Forum international sur la facilitation du commerce : Simplification des procédures pour la croissance du commerce mondial, 29 et 30 mai 2002, Genève (Suisse);

3) Table ronde sur la mise en œuvre de la facilitation du commerce dans les économies en transition, 31 mai 2002, Genève (Suisse);

4) Sixième session annuelle du Comité du commerce, de l'industrie et du développement des entreprises, 28-31 mai 2002, Genève (Suisse);

5) Premier Forum régional sur les jeunes : « Sécurité, égalité des chances et prospérité », organisé par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (ONU-CEE), 26-28 août 2002, Genève (Suisse), où l'IIC a présenté un rapport intitulé « Young Talents Program »;

6) Réunion de l'Assemblée générale des Nations Unies, 22 novembre 2002, New York.

2. En 2003, des représentants de l'IIC ont participé aux réunions suivantes :

1) Sommet mondial sur les synergies de la jeunesse, organisé par la Banque mondiale de la jeunesse et la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (ONU-CEE), 28 janvier-2 février 2003, Zagreb (Croatie), où l'IIC a présenté un rapport intitulé « Youth Entrepreneurship Development »;

2) Forum du Commonwealth des États indépendants (CEI) sur Les jeunes au XXI<sup>e</sup> siècle – Réalité et perspectives, organisé par la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (ONU-CEE), en coopération avec le Département des affaires économiques et sociales de l'ONU et le Gouvernement de l'Ukraine et avec le soutien de l'Organisation internationale du Travail, de l'UNICEF, du Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida (ONUSIDA) et du Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD), 24-26 septembre 2003, Kiev (Ukraine) . Deux rapports de l'IIC intitulés « Employment of Former Military Personnel » et « Young Talents Program » ont été présentés au Forum.

En 2005, les représentants de l'IIC ont participé aux réunions suivantes :

1) Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (ONU-CEE), quatrième réunion de l'Alliance pour un partenariat public-privé, 24 et 25 octobre 2005, Londres (Royaume-Uni).

**ii) Coopération avec les organismes et/ou institutions spécialisées des Nations Unies sur le terrain et/ou au Siège**

Durant la période considérée, les représentants de l'IIC ont participé aux réunions suivantes :

1) Réunion des organisations non gouvernementales russes jouissant du statut consultatif auprès de l'Organisation des Nations Unies, au cours de laquelle les relations avec le Conseil économique et social et avec l'ONU ont été discutées avec un représentant de la Section des organisations non gouvernementales, du Département des affaires économiques et sociales de l'ONU, 19 avril 2002, Moscou (Russie);

2) Mission consultative dans l'ensemble des régions de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (ONU-CEE/Banque mondiale de la jeunesse), Minsk (Biélarus), 23-29 août 2003, dans le cadre de laquelle l'IIC a participé activement aux discussions et a fourni une expertise sur les projets de développement des entreprises et les possibilités d'investissement en Biélorussie;

3) Quatrième réunion de l'équipe de spécialistes sur l'entrepreneuriat des jeunes de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (ONU-CEE), 9 et 10 février 2004, Genève (Suisse);

4) Cinquième session du Groupe de travail sur l'industrie et le développement des entreprises de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (ONU-CEE), 12 et 13 février 2004, Genève (Suisse);

5) Cinquante-deuxième session du Groupe de travail sur les pratiques juridiques et commerciales internationales, 24 octobre 2005, Londres (Royaume-Uni), où le représentant du IIC a pris part à la table ronde « Stratégie de l'Alliance pour un partenariat public-privé de l'ONU-CEE dans une perspective régionale et mondiale ».

**iii) Initiatives engagées par l'IIC pour soutenir les objectifs de développement convenus au niveau international, en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement**

*Objectif 2* – Arriver à une éducation primaire universelle

En 2005, l'IIC a mis en œuvre le « Project Smile » pour soutenir 30 enfants, impliqués dans des affaires criminelles et enfermés dans des établissements spéciaux. Ce projet a commencé par un concours artistique avec remise de prix (ballons de volley-ball et de football, matériels de tennis de table et jeux d'échec) pour les vainqueurs et s'est poursuivi sous la forme d'une compétition sportive.

*Objectif 3* – Encourager l'égalité entre les sexes

En 2005, l'IIC a mis en œuvre le projet intitulé « Women Leadership » – cycle de séminaires dans les zones rurales de la Russie afin d'aider les femmes locales (100 participantes) à prendre part aux prochaines élections des conseils locaux. Des manuels de formation spéciaux (150 copies), avec un chapitre spécial consacré aux activités de la Commission de la condition de la femme de l'ONU, ont été publiés, distribués aux militantes, aux médias, à l'administration et envoyés aux bibliothèques locales. Le projet a été mis en œuvre avec le soutien financier de l'ambassade royale des Pays-Bas à Moscou.

*Objectif 7 – Assurer un environnement durable*

En 2003, 2004 et 2005, l'IIC a organisé la Children's Art Competition dans les régions de la Fédération de Russie et assuré la participation de plus de 300 enfants au Concours artistique international des enfants sur la protection de l'environnement, organisé par l'UNICEF et tenu à Tokyo (Japon). En 2005, deux petites filles russes (9 et 12 ans) ont été les gagnantes du concours. Leurs œuvres, ainsi que d'autres photos retenues, ont été exposées au Siège de l'ONU, à New York et à Genève, et imprimées sur des cartes postales de l'UNICEF.

**iv) Activités d'appui aux Principes mondiaux**

Le 3 juin 2002, l'IIC a signé un accord par lequel il devenait un Centre de diffusion de l'information (« Multiplier Point ») de la Commission économique des Nations Unies pour l'Europe (ONU-CEE) et a travaillé en cette capacité depuis lors. Au cours de la période considérée, 2002-2005, plus de 100 magazines, directives, recueils, lettres d'information et brochures ont été distribués sur les questions intéressant les entreprises et l'éducation.

## **4. International Women's Writing Guild (IWWG)**

### **Statut consultatif spécial accordé en 1998**

#### **Partie I-i**

#### **Buts et objectifs de l'organisation**

Fondé en 1976, l'IWWG est un réseau pour l'autonomisation personnelle et professionnelle des femmes par l'écriture, qui est ouvert à toutes, quels que soient leurs travaux. Depuis sa création, l'IWWG prône la pratique de l'écriture personnelle en tant que processus générique par lequel les femmes peuvent développer leur potentiel humain en tant qu'individu et participer au progrès du mouvement des femmes sans se politiser. L'IWWG a obtenu des résultats remarquables dans le monde de la publication, ainsi que dans les milieux où l'apprentissage durant la vie entière et l'évolution personnelle sont considérés comme présentant un intérêt en soi.

À première vue, l'IWWG se consacre aux travaux d'écriture – leurs techniques, styles et genres – et aux possibilités de commercialisation. Pourtant, depuis sa création, l'IWWG propose l'écriture en tant qu'expérience personnelle pouvant amorcer chez chaque individu un processus de transformation. Chaque membre de l'IWWG commence par des écrits personnels, comme le journal, les mémoires et l'autobiographie : une pratique qui développe l'art d'écrire mais, surtout, encourage la progression personnelle, l'évolution et l'authenticité des propos. L'acte d'écrire structure le processus de développement individuel. Les unités fonctionnelles de base du processus de l'IWWG sont les Kitchen Tables (groupes d'écriture locaux) et près de 150 représentants régionaux [principales ressources de liaison qui facilitent les événements dans leur région (liste sur demande)]. Dans les groupes d'écriture locaux, les femmes se rassemblent pour échanger leurs journaux et, grâce à l'écoute, pour soutenir le droit de chacun de

s'exprimer. Des liens sont ainsi créés et une expérience communautaire est partagée, où l'écrit est un outil de croissance et non un produit final à but bien défini.

Pour mettre en œuvre son principal objectif – partage avec d'autres des écrits individuels pour soutenir le processus d'expression – l'IWWG utilise des moyens flexibles et variés. L'organisation définit son orientation lors des réunions locales ainsi que lors d'au moins huit événements régionaux dans l'ensemble des États-Unis, qui sont ouverts au public ainsi qu'aux membres de l'organisation. Ces réunions appelées « Meet the Agents » – maisons ouvertes tenues deux fois par an à New York – ont encouragé des partenariats ayant permis la publication de centaines de livres. La conférence annuelle de l'IWWG, qui se tient durant une semaine pendant l'été, réunit quelque 500 femmes au Skidmore College, à Saratoga Springs (New York). Tous les membres reçoivent le *Network Journal* de 32 pages publié tous les deux mois par l'IWWG, qui couvre les problèmes environnementaux et sanitaires, présente des informations sur les événements, les groupes d'écriture locaux, les publications des membres et des centaines de possibilités de concours, prix et publications, énumérant en outre la liste des agents littéraires et des petits imprimeurs indépendants. Parmi les projets spéciaux, on citera le Projet sur les prisons, dans le cadre duquel les membres correspondent avec des prisonniers de sexe féminin et/ou réalisent des ateliers d'écriture dans les prisons. L'IWWG garde ses archives dans la Sophia Smith Collection, la principale collection de l'histoire des femmes au Smith College à Northampton (Massachusetts).

## ii) **Changement ayant eu une incidence significative sur l'IWWG**

En 2005, une importante expansion géographique des membres de l'organisation a été favorisée par le parrainage par l'IWWG, en association avec le Groupe d'écrivains de Genève, de la Conférence de Genève (1<sup>er</sup>-2 octobre 2005, Genève, Suisse). Si ses buts et objectifs généraux ainsi que la nature de ses activités sont restés les mêmes, la Conférence de Genève a grossi de 45 nouveaux membres internationaux les rangs de l'organisation, qui couvre désormais un total de 33 pays (liste sur demande). Dans 10 pays, les membres sont devenus des représentants régionaux de l'IWWG (liste sur demande). Cette expansion permet à l'IWWG de bénéficier de possibilités accrues de coopération et de synergie avec des organisations non gouvernementales basées en dehors des États-Unis, de façon à soutenir le développement personnel et professionnel des agents travaillant dans ces organisations ainsi que des membres de la population qu'elles desservent.

## **Partie II-i Contribution de l'IWWG aux travaux de l'Organisation des Nations Unies**

Le credo de la campagne du Millénaire, « Seulement avec votre voix », met en évidence la nécessité pour tous de faire entendre leurs voix au nom de ceux qui n'ont pas la possibilité ou la liberté de s'exprimer. Porter encore plus loin la voix de ceux qui bénéficient déjà dans leur société de la liberté de parole est une fonction directe de l'IWWG. En outre sa capacité unique, en tant qu'organisation communautaire, de soutenir les premières tentatives d'expression des femmes qui, dans leur foyer, leur communauté ou leur pays, n'ont pas pu s'exprimer librement, présente une valeur inestimable au niveau mondial.

Ainsi, l'organisation soutient, dans une large optique humanitaire, les objectifs de l'Organisation des Nations Unies tels que définis à l'Article 55 de la Charte « ... l'Organisation des Nations Unies favorise : ... le respect universel et effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentales pour tous, sans distinction de race, de sexe, de langue ou de religion » et à l'Article 62 de la Charte : « Le Conseil économique et social peut ... faire des recommandations en vue d'assurer le respect effectif des droits de l'homme et des libertés fondamentale pour tous ».

L'IWWG est financée entièrement par les contributions modestes de ses membres et les événements sont animés par des volontaires. Avant 2005, l'organisation n'avait pas de représentant se consacrant entièrement à la participation aux conférences et événements spéciaux au Siège de l'ONU à New York ou à Genève. Durant la période 2002-2005, le nombre de membres de l'organisation a continué de s'accroître grâce notamment à sa mission principale de soutien à l'autonomisation personnelle et professionnelle des femmes grâce à l'écriture et également du fait de l'accueil d'événements locaux et régionaux dans l'ensemble des États-Unis.

Pour participer aux travaux du Conseil économique et social et des ses organes subsidiaires en 2005, l'organisation a pu bénéficier de l'engagement volontaire d'une représentante à New York, qui a participé aux conférences et événements ci-après, au Siège de l'ONU, à New York :

Conférence Beijing +10 : quarante-neuvième session de la Commission de la condition de la femme (28 février-11 mars); cérémonie visant à lancer la décennie « L'eau, source de vie » (22 mars); quatrième session du Forum permanent sur les questions autochtones (16-27 mai); Journée internationale des populations autochtones (9 août) et cinquante-huitième Conférence annuelle Département de l'information/ONG (7-9 septembre). Le représentant de l'IWWG est membre du Groupe de travail pour la deuxième Décennie des populations autochtones, un comité des organisations non gouvernementales qui se réunit tous les mois.

S'agissant de la quatrième session du Forum permanent sur les questions autochtones (New York, Siège de l'ONU, 16-27 mai 2005), la représentante de l'IWWG a beaucoup fait pour permettre la participation de la délégation de la nation hopi, de l'Arizona. Parmi les Américains de souche et les peuples autochtones partout dans le monde, la tradition spirituelle des Hopis est respectée pour ses prières pour le bien-être de l'ensemble de l'humanité ainsi que pour son objectif essentiel – la paix entre tous les peuples. Un chef spirituel de la nation hopi et membre de la délégation hopi pour 2005 a récité la prière qui a ouvert la quatrième session du Forum permanent sur les questions autochtones, le 16 mai 2005.

La représentante de l'organisation a résumé les conférences des Nations Unies de 2005 auxquelles elle avait participé dans le numéro du *Network Journal* de 2005, que reçoivent les membres de l'organisation, et l'ensemble du rapport a été posté sur le site Internet de l'IWWG : <[www.iwwg.org](http://www.iwwg.org)>.

Le caractère particulier de la structure de l'organisation et de son principal objectif, à savoir soutenir l'autonomisation personnelle et professionnelle des femmes par l'écriture, n'encourage pas une participation directe aux travaux intergouvernementaux. De fait, l'optique humanitaire de l'IWWG favorise plutôt le renforcement des possibilités d'expression de chacun. Au sein de l'Organisation des Nations Unies et des ONG, un travail est accompli par le biais de la parole écrite et

parlée, alors que le renforcement de la possibilité d'expression individuelle permet une plus grande contribution et efficacité professionnelles. La mise en œuvre permanente de la Déclaration et du Programme d'action de Beijing et de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes rend encore plus nécessaire le renforcement des possibilités d'expression des femmes, tant individuellement et collectivement. L'implication des femmes dans tous les secteurs est indispensable à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement. Cependant, leur participation à tout processus de développement est d'autant plus faible ou plus forte que leur possibilité d'expression est limitée ou développée. Ainsi, un renforcement interne de la capacité à faire entendre sa voix est nécessaire avant toute contribution et communication extérieure. Grâce à l'expansion internationale récente du nombre de ses membres, l'IWWG espère pouvoir bénéficier d'une plus grande visibilité en tant qu'instrument de soutien et de développement du personnel de l'ONU et des ONG et devrait pouvoir étendre ses activités à l'ensemble du système des Nations Unies, pour finalement toucher les femmes dans les populations desservies par les ONG et les programmes des Nations Unies.

## **5. National Association of Criminal Defense Lawyers (NACDL)**

**Statut consultatif spécial octroyé en 2002**

### **Partie I Introduction**

i) Les buts et objectifs de la National Association of Criminal Defense Lawyers (NACDL) sont d'assurer la justice et le respect des procédures pour les personnes accusées de crime, d'encourager l'intégrité, l'indépendance et l'expertise des avocats pénalistes et de favoriser l'administration adéquate et équitable de la justice pénale. La NACDL a été constituée exclusivement à des fins charitables, scientifiques, pédagogiques et législatives, et notamment pour favoriser les actions suivantes : a) encourager les études et les recherches dans le domaine du droit et des procédures pénales et du droit constitutionnel; b) diffuser, au moyen de conférences, séminaires et publications, les théories, technologies et techniques qui soutiennent ou encouragent le travail des avocats pénalistes; c) soutenir des réunions périodiques des avocats pénalistes, au niveau interne et au niveau international; d) représenter l'Association devant les organismes législatifs, exécutifs, judiciaires et internationaux qui déterminent la politique pour les administrations des États, les administrations fédérales et les administrations internationales, de façon à promouvoir sa mission, ses buts et ses objectifs; et e) préserver, protéger et défendre le système judiciaire accusatoire, aux États-Unis et au niveau international.

ii) En 2002, la NACDL comptait 10 300 membres au niveau national, chiffre qui était passé à 12 211 à la fin de 2005. Conformément à son intérêt croissant pour les affaires internationales, la NACDL a accru le nombre de ses affiliés internationaux et, au niveau international, ses membres sont passés de 34 en 2002 à 152 en 2005. La NACDL reste essentiellement une organisation non gouvernementale nationale, toutefois, même si elle a renforcé ses activités

internationales relatives aux droits de l'homme, eu égard à sa mission dans le domaine pénal et si ses activités internationales sont maintenant intégrées dans ses plans à long terme.

## **Partie II**

### **Contribution de l'organisation aux travaux de l'Organisation des Nations Unies**

#### **i) Participation aux travaux du Conseil économique et social et de ses organes subsidiaires et/ou grandes conférences et autres réunions des Nations Unies**

Les membres de la NACDL ont participé à la soixante et unième session, 14 mars-22 avril 2005; à la soixantième session, 15 mars-23 avril 2004; et à la cinquante-huitième session, 18 mars-26 avril, 2002, de la Commission des droits de l'homme de l'ONU à Genève (Suisse), par le biais de déclarations écrites préparées, d'interventions orales et de participation aux réunions parallèles des ONG visant essentiellement à soutenir la Commission et en particulier la résolution sur « La question de la peine de mort ». La NACDL a aussi œuvré dans des domaines intéressant la justice pénale, comme le racisme et les détentions illégales.

Elle a également parrainé des étudiants en droit pour qu'ils observent le fonctionnement de la Commission des droits de l'homme de l'ONU et participent à ses travaux. Ont participé à la soixantième session de la Commission des étudiants des facultés de droit des États-Unis, du Nigéria, du Royaume-Uni, de la Serbie-et-Monténégro, de la Suède et du Zimbabwe.

À la soixante et unième session de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, la NACDL a coparrainé, avec d'autres ONG internationales, une réunion d'information intitulée « The role of the UN towards ending executions: True stories and practical realities in Africa and the USA ». Parmi les intervenants à cette réunion parallèle, figuraient le cent neuvième détenu libéré du couloir de la mort aux États-Unis, un ancien détenu du couloir de la mort en République démocratique du Congo, un coordonnateur des avocats de la défense pour les ressortissants mexicains attendant dans le couloir de la mort aux États-Unis, un survivant du génocide du Rwanda et un chercheur sur le phénomène du couloir de la mort de l'University of Central England, Birmingham (Royaume-Uni). À la soixantième session de la Commission des droits de l'homme de l'ONU, la NACDL a coparrainé une réunion parallèle intitulée « Moratoire de l'ONU sur les exécutions ». Les intervenant étaient l'ancien Gouverneur de l'Illinois (États-Unis), qui a raconté comment il avait gracié 167 détenus du couloir de la mort, le dirigeant des l'Overseas Chinese Democracy Coalition, qui a été à un moment condamné à mort en Chine, un détenu placé dans le couloir de la mort pendant deux ans et demi en Chine, ainsi que des représentants de la NACDL.

Le Conseil d'administration de la NACDL a adopté une résolution en avril 2005 destinée à apporter son soutien aux travaux de Penal Reform International (PRI) et de ses programmes lors du onzième Congrès des Nations Unies sur la prévention du crime et la justice pénale (onzième Congrès), tenu à Bangkok (Thaïlande) du 18 au 25 avril 2005. Plus précisément, la NACDL notait que le onzième Congrès célébrait le cinquantième anniversaire des règles minima types

pour le traitement des prisonniers et s'associait à PRI pour demander l'adoption du projet de Charte sur les droits fondamentaux des prisonniers.

**ii) Coopération avec les organismes et/ou institutions spécialisées des Nations Unies sur le terrain et/ou au Siège**

La NACDL n'a pas eu l'occasion de coopérer directement avec un organisme des Nations Unies, mais s'efforcera à participer à des programmes en coopération à l'avenir.

**iii) Initiatives engagées par l'organisation pour soutenir les objectifs de développement internationalement convenus, en particulier les objectifs du Millénaire pour le développement, qui constituent désormais la base du programme d'action mondial pour le XXI<sup>e</sup> siècle**

La participation de la NACDL à la réalisation des objectifs du Millénaire relève des « Activités d'appui aux Principes mondiaux », qui se répartissent de la façon suivante : la NACDL a participé à la première réunion de la Coalition mondiale contre la peine de mort, parrainée par le ECPM (Ensemble contre la peine de mort), Bruxelles (Belgique) 24 janvier 2002. Elle continue de participer aux réunions et programmes de la Coalition depuis sa participation et ses présentations importantes au deuxième Congrès mondial contre la peine de mort, Montréal (Canada), 6-10 octobre 2004. Des membres de la NACDL étaient présents à la réunion du Comité directeur de la Coalition mondiale contre la peine de mort, Paris (France), le 12 septembre 2005, et au sixième Sommet mondial des lauréats du prix Nobel de la paix, Rome, 24-26 novembre 2005.

La NACDL est un membre fondateur votant du Barreau pénal international (BPI), qui réunit les avocats exerçant leur pratique à la Cour pénale internationale, depuis la réunion tenue à Montréal (Canada) 13-15 juin 2002. Les membres de la NACDL ont été chargés de rédiger certaines parties de la Constitution et des statuts du BPI, ainsi que d'élaborer une grande partie du projet de code d'éthique pour les avocats plaquant devant la Cour pénale internationale, les textes élaborés ayant été pour la plupart retenus par l'Assemblée des États parties pour incorporation dans la version finale du code. En juin 2003, la NACDL, en coopération avec le BPI, a organisé le premier cours de formation à la plaidoirie, pour lequel ses membres ont servi d'enseignants et qui s'adressait expressément à des avocats souhaitant exercer leur pratique à la Cour pénale internationale. Ce cours a eu lieu à l'Université de Leiden, à La Haye, et a réuni des avocats de tous les pays du monde. Le même cours et un cours plus avancé ont été reproduits en 2004, 2005 et 2006 à Montréal, au Sénégal, à New York et à nouveau à La Haye.

La NACDL a déposé les mémoires ci-après d'Amicus Curiae à la Cour suprême des États-Unis pour soutenir les principes mondiaux des droits de l'homme : *Sanchez-Llamas c. Oregon*, mémoire d'Amicus Curiae, Cour suprême des États-Unis, n° 04-10566, la NACDL et le Law Council of Australia étant en l'occurrence les « amis de la Cour ». Ce mémoire, déposé le 25 décembre 2005, visait à soutenir le requérant, Moises Sanchez-Llamas, qui réclamait le droit à une indemnisation adéquate pour des violations de l'article 36 de la Convention de Vienne sur les relations consulaires. *Deck c. Missouri*, mémoire d'Amicus Curiae, 125 S.Ct. 2007, 161 L.Ed.2d 953 (2005), la NACDL et le Bar Human Rights Committee of England and Wales étant les intervenants désintéressés pour soutenir

le requérant, Carman L. Deck, au nom du droit international et eu égard à la lourde peine demandée pour Deck par le jury dans le cadre d'un procès pénal.

En Chine, on peut citer parmi les activités de la NACDL un séminaire Chine-États-Unis sur la défense pénale, parrainé par la NACDL et la Beijing Municipal Bar Association, Beijing (Chine), 15-27 octobre 2002. Les membres de la NACDL ont participé à un atelier d'une semaine sur la défense pénale, parrainé par International Bridges to Justice, Nanchang Province de Jiangxi (Chine) en octobre 2003. La NACDL a coparrainé, avec la Beijing Municipal Lawyers Association, des réunions qui ont eu lieu en octobre 2005 à Beijing (Chine), y compris des réunions avec des avocats et des étudiants de l'Université de Pékin et des échanges avec le Ministère de la justice. La NACDL a reçu des pénalistes chinois de la Beijing Municipal Bar Association, qui souhaitaient recevoir une formation et observer le fonctionnement du système de justice pénale des États-Unis, à New York et à la Nouvelle Orléans (États-Unis), 9-16 février 2005.

La NACDL est un membre fondateur de la Coalition des ONG qui œuvre en faveur de la prise en compte des droits de l'homme internationaux dans la législation intérieure des États-Unis d'Amérique.

---